

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

20-10-2008

À une assemblée de consultation publique tenue à la salle J.M. Bellerose au 140, rue St-Jacques, le vingtième jour d'octobre deux mille huit (2008) à 18h30, pour le:

PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS 515-2008

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE ET RELATIF À L'ARTICLE 116 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME N° 319-1992 :

- afin de définir le terme « habitation multifamiliale jumelée »;
- afin de retirer l'installation d'un système d'alarme des menus travaux;
- afin de préciser les règlements applicables aux amendes définies à l'article 4.2;

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 320-1992 :

- afin de reconnaître en droits acquis les usages dérogatoires existant depuis 1^{er} août 1983
- afin d'autoriser l'usage «habitation multifamiliale jumelée » dans la zone Cm-4 seulement;
- en modifiant la grille des spécifications;
- en précisant l'empiètement possible dans les marges de reculs arrières et latérales pour les propriétés riveraines;
- en remplaçant la marge de recul arrière actuelle de 10 mètres (32.8') par 15 mètres (49.21') dans les zones rurales (Ru);

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 321-1992 :

- en augmentant la superficie minimale des lots riverains non desservis de 3000 m² (32292.79 p²) à 5000 m² (53821.31 p²);

A laquelle étaient présents :

Jean-Pierre Bellerose, maire, François Dubeau, conseiller, Pascal Ferland, Superviseur du service d'urbanisme et Alain Bellerose, Directeur général.

1 personne était présente dans l'assistance.

Avant de débiter l'assemblée, M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, Pascal Ferland et Alain Bellerose expliquent le règlement et répondent aux différentes questions.

Suite aux discussions les articles 12 et 13 seront modifiés pour la largeur minimum des terrains à 55 mètres.

L'assemblée de consultation prend fin à 18h45.

Alain Bellerose
Secrétaire trésorier
Directeur général

Jean-Pierre Bellerose
Maire

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

20-10-2008 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue Saint-Jacques, le vingtième jour d'octobre deux mille huit (2008) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
François Dubeau, Nicole Cantara, Gilles Coutu, et Guylaine Gagné
conseillers(ères), Guylain Archambault, Inspecteur municipal et Alain
Bellerose, Directeur général.

Avant de débiter l'assemblée, M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

263-2008 Proposé par Gilles Coutu

Accepter ordre jour. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

264-2008 Proposé par François Dubeau

Accepter PV. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 septembre 2008.

ADOPTÉE

265-2008 Proposé par Guylaine Gagné

Accepter comptes. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de septembre 2008.

<u>N° chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
3691	Beauséjour Cathy	214.08 \$
3692	Gervais Guillaume	153.02 \$
3693	Grenon Denis	25.00 \$
3694	Larouche Éric	69.01 \$
3695	Martel Yvon, Dubé Jacqueline	108.16 \$
3696	Perreault Guylaine	336.86 \$
3697	Sansregret Éric	89.95 \$
3698	Tremblay Michel	412.03 \$
3699	Association des Dir. Municipaux	180.60 \$
3700	Chambre de Commerce	19,149.58 \$
3701	Club royaume de la Motoneige	2,000.00 \$
3702	Combeq	462.79 \$
3703	Gala des Entreprises	1,800.00 \$
3704	Hydro-Québec	1,155.40 \$
3705	Office Municipal d'Habitation	1,597.50 \$
3706	Petite Caisse	587.56 \$
3707	Soc. Québ. D'Ass. Des eaux	3,055.73 \$

TOTAL : **31,397.27 \$**

Salaires	60,548.06 \$
R.E.E.R	2,881.47 \$
Frais de banque	120.00 \$
Location	\$
Aqueduc (intérêts)	16,519.73 \$
Remboursement / PR	\$

TOTAL : **80,069.26 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période d'octobre 2008.

3708	Bell Canada	1,335.68 \$
3709	Financière Banque Nationale	2,514.98 \$
3710	Fonds des Pensions alimentaires	428.40 \$
3711	Groupe Investors Ltée	283.52 \$
3712	Lanoue Philippe	375.00 \$
3713	Ministère du Revenu du Québec	18,577.36 \$
3714	M.R.C. de Matawinie	105.00 \$
3715	Receveur général du Canada	7,907.10 \$
3716	Ministre des Finance (S.Q.)	151,595.00 \$
3717	Club de Radio –Amateurs	3,000.00 \$
3718	Hydro-Québec	7,195.67 \$
3719	Marineau Danielle	100.00 \$
3720	Ministre des Finances (sable)	2,430.00 \$
3721	Ministre du Revenu du Québec (TVQ)	5,392.88 \$
3722	Télus Mobilité	576.11 \$

3723	Hydro-Québec	667.13 \$
3724	Ministre des Finances (camping)	500.00 \$

TOTAL : 202,983.83 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 20 OCTOBRE 2008

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
3725	Alarme Joliette	225.75 \$
3726	Aréo-Feu Ltée	61.00 \$
3727	Asphalte général	9,206.91 \$
3728	Atelier au Cœur du Bois	1,243.97 \$
3729	Atelier JP inc.	844.91 \$
3730	Baudouard Cécile	197.59 \$
3731	Bellerose Jean-Pierre	1,315.65 \$
3732	Bellerose Francois	722.41 \$
3733	Bellerose Sylvain	425.00 \$
3734	Bellerose Alain	253.50 \$
3735	Benoit Claude	150.77 \$
3736	BLR Motorisé inc.	71.01 \$
3737	Linde Canada	196.49 \$
3738	Boisjoli Transport inc.	411.49 \$
3739	Camions Excellence	6,611.23 \$
3740	C. Bazinet & Fils inc.	1,822.93 \$
3741	Chambre de Commerce	156.90 \$
3742	Charette Jean-Pierre	110.00 \$
3743	CMP Mayer inc.	3,190.98 \$
3744	Combeq	524.87 \$
3745	Conteneur Recycle inc.	4,585.70 \$
3746	Coutu Gilles	773.64 \$
3747	CRSBP – Mauricie	55.43 \$
3748	David Lyne	238.85 \$
3749	Defoy Électrique inc.	892.44 \$
3750	Dépanneur R. Prud'Homme	24.84 \$
3751	Dunton Rainville	185.12 \$
3752	EBI Environnement	7,230.29 \$
3753	Équipements Sigma inc.	151,043.41 \$
3754	Équip. Industriels Joliette	590.92 \$
3755	Fleuriste St-Michel	84.66 \$
3756	Fonds de l'information	63.00 \$
3757	Gagne Daniel	7.21 \$
3758	Garage Tellier & Fils	462.76 \$
3759	Georges-H. Durand Ltée	492.00 \$
3760	Joliette Dodge Chrysler	560.71 \$
3761	L'Association des pompiers	324.00 \$
3762	La Survivance	5,315.65 \$
3763	Le Fonds de Solidarité	4,066.50 \$
3764	Le Groupe Pétrolier Olco	11,141.06 \$
3765	Les Clotures M.T. inc.	7,722.02 \$
3766	Les Transports Inter-Nord	66.32 \$
3767	Location de Motoneiges	316.03 \$
3768	Location Mille Items	1,659.26 \$
3769	Loyer Éric	13.07 \$

3770	Marcel Champagne Électrique inc.	892.83 \$
3771	Marc Levasseur	29.90 \$
3772	M. Bazinet Transport inc.	1,822.93 \$
3773	M.C. Beauséjour & Richard inc.	2,542.84 \$
3774	Mécanique Jecc Ltée	261.31 \$
3775	M.R.C. de Matawinie	11,909.10 \$
3776	PG Govern Qc inc.	338.63 \$
3777	Picard Julie	109.50 \$
3778	Picard Claude	450.00 \$
3779	Pièces d' Auto Joliette inc.	1,395.68 \$
3780	Plomberie Stéphane inc.	334.64 \$
3781	Québec Linge	245.13 \$
3782	Rempli-Joints Haute Matawinie	733.69 \$
3783	Richard Daniel	425.00 \$
3784	Satelcom inc.	846.56 \$
3785	Signo Tech inc.	1,828.38 \$
3786	Sintra inc.	21,601.42 \$
3787	Socan	133.52 \$
3788	Stéphane St-Jean	110.50 \$
3789	Strongco inc.	1,898.49 \$
3790	Sylvio Champoux & fils	5,122.42 \$
3791	Techno Diésel inc.	539.40 \$
3792	Tenaquip	285.40 \$
3793	Tourisme Lanaudière	321.69 \$
3794	Univar Canada Ltée	1,044.13 \$
3795	Wurth Canada Ltée	307.87 \$
3796	Postage-On-Call Digital	1,128.75 \$

TOTAL :- 283,317.96 \$

3797	Bellerose Jean-Pierre	230.00 \$
3798	Bell Canada	63.07 \$
3799	Bell Canada	150.85 \$
3800	Certilab	1,495.60 \$
3801	Chambre de commerce	146.74 \$
3802	Chemaction	1,238.46 \$
3803	Commercial Solutions inc.	492.39 \$
3804	Création Louny Enr.	135.00 \$
3805	EBI Environnement	7,129.03 \$
3806	Gagne Guylaine	800.05 \$
3807	Gouger Guy	369.50 \$
3808	Hydro-Québec	3,062.72 \$
3809	Lacelle Francis	319.50 \$
3810	Laliberte Carine	86.50 \$
3811	Le Géant Vert	2,709.00 \$
3812	Les Entreprises B. Champagne	1,621.76 \$
3813	Les Mac. St-Jovite inc.	10,074.25 \$
3814	Martin - Produits de Bureau	109.75 \$
3815	NRC	6,151.69 \$
3816	Roy Francine	172.50 \$
3817	Société de l' Assurance Automobile du Qc	250.00 \$
3818	Trealship inc.	4,447.28 \$

TOTAL :- 41,255.64 \$

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

08-09-10	<i>Moisson Lanaudière – demande d'aide financière pour 2009.</i>
08-09-15	<i>Commission scolaire des Samares – demande d'appui au projet du Centre Multi Sports de la Commission scolaire des Samares.</i>
08-09-16	<i>Auberge du Cœur Accueil Jeunesse Lanaudière – demande de soutien financier.</i>
08-09-16	<i>F.Q.M. – Tournée d'information concernant l'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières.</i>
08-09-18	<i>FADOCQ Lanaudière, Saint-Michel-des-Saints - remerciements</i>
08-09-23	<i>Centre de prévention du suicide Lanaudière – demande d'un don</i>
08-09-24	<i>M.M.Q. – ristourne 2008.</i>
08-09-26	<i>Compo recycle – visite d'information sur la collecte-à-3 voies.</i>
08-09-29	<i>Quad Matawinie – demande d'appui.</i>
08-09-29	<i>M.R.C. de Matawinie – résolution pour une partie des frais d'analyse algues bleus, Lac-Taureau.</i>
08-09-30	<i>Claude Rivest – horaire de travail.</i>
08-10-01	<i>Animation citoyenne de la Haute-Matawinie – demande de soutien.</i>
08-10-02	<i>Fondation des Samares – assemblée générale annuelle.</i>
08-10-08	<i>CLD Matawinie – Gala des Entreprises.</i>
08-10-09	<i>MRC de Matawinie – délégation de compétence pour le service de téléphone IP</i>
08-10-12	<i>Pierrette Bellerose – opposition à la pêche blanche au lac Kaiagamac.</i>
08-10-14	<i>ZEC des Nymphes – Gala de fin de saison.</i>
08-10-16	<i>Maison des Jeunes du Nord – autorisation pour l'installation d'un système de climatisation.</i>

266-2008 Proposé par Gilles Coutu

Appui financier ET RÉSOLU UNANIMEMENT
Moisson Lanaudière

D'accorder une aide financière de 200\$ à Moisson Lanaudière pour le prochain budget 2009.

ADOPTÉE

267-2008 Proposé par Gilles Coutu

Projet Centre ET RÉSOLU UNANIMEMENT
Multisports de la
Commission scolaire
des Samares

Considérant que le projet du Centre Multisports de la Commission scolaire des Samares n'est pas situé dans la Matawinie,

Considérant que la Municipalité ne veut pas s'engager à garantir un nombre d'heures minimales de location du Centre Multisports pour une période de 25 ans,

Considérant que la Municipalité a un projet de toit multifonctionnel sur la patinoire à Saint-Michel-des-Saints et désire conserver ses chances d'obtenir les subventions pour son projet.

Pour ces raisons,

Le conseil n'appuie pas le projet du Centre Multisports de la Commission scolaire des Samares.

ADOPTÉE

----- Avis de motion est donné par Gilles Coutu, conseiller, qu'à une prochaine assemblée, un règlement sera adopté concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, relatif au droit à percevoir des carrières gravières ou sablières.

268-2008 Proposé par Guylaine Gagné

Visite Compo ET RÉSOLU UNANIMEMENT
Recycle

D'autoriser Jean-Pierre Bellerose, Gilles Coutu, Richard Gilbert et Alain Bellerose d'effectuer une visite de Compo recycle à Chertsey le 4 novembre 2008. Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

269-2008 Proposé par Nicole Cantara

Appui financier Club ET RÉSOLU UNANIMEMENT
Quad Matawinie

De verser 2,000.00 \$ en appui financier au Club Quad Matawinie.

ADOPTÉE

270-2008 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Attendu que la municipalité possède un règlement sur les conditions d'emploi et sur la politique salariale des employés de la municipalité ;

Attendu que l'article 2.3 spécifie que, pour tous les employés de bureau, la semaine normale de travail est de 35 heures ;

Attendu que la philosophie municipale veut que l'horaire des employés de bureau soit de 9h00 à 16h30, et ce, depuis plusieurs années ;

Attendu que le directeur général peut, pour des conditions spécifiques et exceptionnelles, accorder un congé dans le cadre de la politique de conciliation travail-famille, sans que soit perturbé le service. En ce qui concerne des changements importants au niveau des dispositions du présent règlement, on doit obtenir l'assentiment du conseil municipal afin de modifier le moindre règlement municipal ;

Considérant que le conseil municipal ne désire pas modifier les conditions d'emploi et la politique salariale des employés ;

Considérant que le conseil municipal, par résolution, a signifié que cette entente serait en force de décembre 2006 à décembre 2009 ;

A ces causes, la politique d'emploi sera rediscutée en décembre 2009 pour la période 2009-2013.

Nonobstant la politique en vigueur, le conseil municipal demeure ouvert sur certaines demandes d'un employé, à examiner toute proposition réaliste sans perturber le service qui est offert.

ADOPTÉE

271-2008 Proposé par Guylaine Gagné

Gala des Entreprises
de la Matawinie ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'achat de 8 billets au Gala des Entreprises de la Matawinie qui se tiendra le 21 octobre 2008 au Club de Golf de Saint-Michel-des-Saints.

ADOPTÉE

272-2008 Proposé par Gilles Coutu

Service téléphonique
IP ET RÉSOLU UNANIMEMENT

La Municipalité de Saint-Michel-des-Saints autorise une délégation de compétence à la MRC de Matawinie concernant l'implantation d'un service téléphonique IP pour les municipalités du territoire de la MRC de Matawinie.

ADOPTÉE

273-2008 Proposé par Gilles Coutu

Pêche sur Glace sur
le Lac Kaiagamac ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Concernant la demande d'appui du Club Quad Matawinie au projet d'ouverture de la pêche sur la glace au Lac Kaiagamac, la municipalité demande un avis au Ministère de l'Environnement et de la Faune concernant les risques associés à cette activité.

ADOPTÉE

274-2008 Proposé par Gilles Coutu

Climatisation
Maison des Jeunes ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la Maison des Jeunes du Nord pour l'installation d'un système de climatisation à leurs frais.

ADOPTÉE

275-2008 Proposé par Guylaine Gagné

Adoption Règlement
515-2008 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Suite à une assemblée de consultation publique tenue le 20 octobre 2008, d'adopter le second projet de Règlement 515-2008 avec modification des articles 12 et 13 pour la largeur minimum des terrains riverains à 55 mètres.

ADOPTÉE

276-2008

Proposé par Gilles Coutu

Modification article
8 du règlement
#431-2000

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Modification de l'article d'affectation de contributions ou de subventions :

L'article 8 du règlement # 431-2000 est remplacé par le suivant :

Article 8 : Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ADOPTÉE

277-2008

Proposé par Gilles Coutu

Émission
d'obligations

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Michel-des-Saints dans la MRC de Matawinie entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements # 431-2000 et 510-2008.

ATTENDU QUE La municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2,586,000.00 \$; datée du 4 novembre 2008.

ATTENDU QU' à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

1- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

176 000 \$	3.00000 %	2009
183 000 \$	3.25000 %	2010
191 000 \$	3.80000 %	2011
199 000 \$	4.25000 %	2012
1 837 000 \$	4.50000 %	2013
Prix : 98,38700	Coût réel : 4,79843 %	

2- FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC.

176 000 \$	2.75000 %	2009
183 000 \$	3.05000 %	2010
191 000 \$	3.75000 %	2011
199 000 \$	4.05000 %	2012
1 837 000 \$	4.55000 %	2013
Prix : 98,38600	Coût réel : 4,81129 %	

3- VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

176 000 \$	2.90000 %	2009
183 000 \$	3.60000 %	2010
191 000 \$	4.15000 %	2011
199 000 \$	4.40000 %	2012
1 837 000 \$	4.65000 %	2013

Prix : 98,52300 Coût réel : 4,92717 %

ATTENDU QUE L'offre ci-haut provenant de : VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC. s'est avérée la plus avantageuse.

À CES CAUSES :

QUE l'émission d'obligations au montant de 2,586,000.00\$ de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints soit adjugée à VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.

QUE Demande soit faite à ce dernier de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE M. Jean-Pierre Bellerose et M. Claude Benoit
Maire Secrétaire-trésorier adjoint
Sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'Agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS ;

ATTENDU QUE CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier adjoint à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

278-2008 Proposé par Gilles Coutu

Modification des ET RÉSOLU UNANIMEMENT
règlements 431-2000
et 510-2008.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 2,586,000.00\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

431-2000	2,186,000.00 \$
510-2008	400,000.00 \$

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations

sont émises ;

Par conséquent :

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2,586,000.00 \$:

QUE Les obligations, soit une obligation par échéance seront datées du 4 novembre 2008 ;

QUE Ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci ;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS ;

QUE Pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitées (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Populaire Desjardins de la Haute-Matawinie ;

QUE Les intérêts seront payables semi annuellement le 4 mai et le 4 novembre de chaque année ;

QUE Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17) ;

QUE Les obligations seront signées par le maire et le secrétaire-trésorier adjoint. La municipalité, telle que permise par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

279-2008

Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 2,586,000.00 \$, effectué en vertu des règlements numéros : 431-2000 et 510-2008, la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans (à compter du 4 novembre 2008) ; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements énumérés ci-haut chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

ADOPTÉE

280-2008 Proposé par Gilles Coutu

Mandat LBHA ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De mandater LBHA Ingénieurs, afin de préparer les plans pour le remplacement des ponceaux au chemin du Lac Taureau : détour à Bruneau et Plage Camping. Pour ce faire, la municipalité autorise LBHA Ingénieurs, à présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

ADOPTÉE

281-2008 Proposé par Guylaine Gagné

Travaux d'égout ET RÉSOLU UNANIMEMENT
sanitaire au Camping
municipal

D'autoriser les travaux d'égout sanitaire au camping, identifié comme le système S4 au coût évalué à 120,000.00\$ payable par le fonds de roulement et remboursé sur 10 ans.

ADOPTÉE

282-2008 Proposé par Guylaine Gagné

Attestation de ET RÉSOLU UNANIMEMENT
conformité

Est résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par Denis Bérubé, ingénieur d'EA Environnement quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.
- La municipalité s'engage à respecter la performance d'épuration attendue selon la classe de traitement de la technologie ou les exigences de rejet fixées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, selon le cas, et à effectuer les correctifs nécessaires.
- La municipalité s'engage à effectuer le suivi standard décrit à l'annexe 4 selon le type d'utilisateurs desservis, la capacité de l'installation et le milieu de rejet (dans le sol) et à aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec lors d'une panne, d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'Environnement.

- La municipalité s'engage à ce que toutes les matières résiduelles provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées soient déposées dans un endroit autorisé en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- La municipalité s'engage à utiliser et à entretenir son système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par Denis Bérubé, ingénieur d'EA Environnement.

ADOPTÉE

283-2008 Proposé par Guylaine Gagné

Mandat pour la
Maison du Parc
Taureau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De mandater Jean Brulé comme chargé de projet pour la réalisation de la Masion du Parc Taureau. Sa rémunération sera de 5 % du coût des travaux de construction de la bâtisse et des installations sanitaires (eau et égout).

ADOPTÉE

284-2008 Proposé par Nicole Cantara

Achat d'une table de
conférence

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'achat d'une table de conférence au coût de 2,090.47\$.

ADOPTÉE

285-2008 Proposé par Gilles Coutu

Résolution 219-2008

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De rescinder la résolution 219-2008 comme suit :

La Municipalité Saint-Michel-des-Saints cède pour le montant de 100.00 \$ à la Corporation pour le Développement du Lac-Taureau une partie du lot 1-233, située sur le chemin de la Pointe-Fine.

Que Messieurs Jean-Pierre Bellerose et Alain Bellerose respectivement maire et directeur général de la municipalité soient autorisés à signer le contrat de cession à être préparé par le notaire.

ADOPTÉE

286-2008 Proposé par Guylaine Gagné

Entretien des
sentiers de ski de
fond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la location d'une motoneige pour l'entretien des sentiers de ski de fond à l'hiver 2009 au coût de 1,500.00 \$ plus taxes, incluant immatriculation, assurance et droit pour l'utilisation des sentiers de motoneige.

ADOPTÉE

287-2008 Proposé par Gilles Coutu

Accepter procès-
verbal du CCU. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 1^{er} octobre 2008 et le rapport des permis sauf les résolutions 71 CCU 2008 et 73 CCU 2008, qui sont reportées à une prochaine assemblée afin de s'informer davantage des implications.

ADOPTÉE

288-2008 Proposé par Guylaine Gagné

Accepter
conciliation bancaire ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter la conciliation bancaire au 30 septembre 2008 et le suivi au budget.

ADOPTÉE

----- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la
municipalité de septembre 2008.

----- Le directeur général dépose la liste des banques de temps des employés
municipaux au 14 octobre 2008.

----- Le directeur général dépose le procès-verbal de la Commission des Loisirs
culturels et communautaires pour l'assemblée tenue le 18 septembre 2008.

289-2008 Proposé par Nicole Cantara

Rencontre du temps
des fêtes ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'organisation de la rencontre du temps des fêtes des employés et du conseil de la municipalité qui se tiendra le samedi 29 novembre 2008.

ADOPTÉE

290-2008 Proposé par François Dubeau

Festival country ET RÉSOLU UNANIMEMENT

A la demande de Jocelyn Benoit, d'accepter de rescinder la résolution 259-2008 afin de modifier les dates de la tenue du Festival country qui se tiendra du 19 au 26 juillet 2009.

ADOPTÉE

291-2008 Proposé par Jean-Pierre Bellerose

Festival « Saint-
Michel en arts » ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'appuyer la demande auprès du Patrimoine canadien de la Commission des Loisirs culturels et communautaires pour la réalisation de l'événement, Festival « Saint-Michel en arts ».

ADOPTÉE

292-2008 Proposé par François Dubeau

Tournoi de Quilles
des Chevaliers de
Colomb ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la formation d'une équipe de 6 personnes au coût de 120.00 \$ pour le tournoi de Quilles des Chevaliers de Colomb qui se tiendra le 8 et 9 novembre 2008.

ADOPTÉE

293-2008 Proposé par Gilles Coutu

Réparation moteur ET RÉSOLU UNANIMEMENT
rétrocaveuse

D'autoriser la réparation du moteur de la rétrocaveuse Case au coût évalué d'environ 7,000.00 \$, payable par le fonds de roulement et remboursable sur 5 ans.

De mandater Guylain Archambault afin de s'informer pour l'achat d'une débroussailleuse.

ADOPTÉE

294-2008 Proposé par Jean-Pierre Bellerose

Mandat LBHA ET RÉSOLU UNANIMEMENT
Ingénieurs pour le
toit multifonctionnel

De mandater LBHA Ingénieurs, pour l'étude du projet de toit multifonctionnel sur la patinoire

ADOPTÉE

295-2008 Proposé par Gilles Coutu

Réparation ET RÉSOLU UNANIMEMENT
niveleuve

D'autoriser la réparation du différentiel de la niveleuse au coût évalué d'environ 10,000.00 \$.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

296-2008 Proposé par Nicole Cantara

Levée de
l'assemblée ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Alain Bellerose
Secrétaire trésorier

Jean-Pierre Bellerose
Maire

Directeur général